



## “LA MAISONNETTE”

Propriété de la Société cynologique  
de Ste-Croix & environs



Située au-dessus du terrain de Cyno, au lieu-dit "La Layette" Ste-Croix, elle a été reconstruite et agrandie en 2000, grâce au travail important de nos membres ; c'est pourquoi nous demandons à chacun de respecter cet endroit.

### CONTRAT DE LOCATION

"La Maisonnette" comprend une salle pouvant accueillir 20 personnes avec un fourneau à bois, une kitchenette et un WC. Elle n'est pas conçue pour y passer des nuitées car elle n'est reliée à aucun réseau d'eau ou d'électricité, néanmoins, une génératrice, apportée par vos soins, peut alimenter lumières et prises de courant.

Une terrasse sur le côté permet l'installation de tables et de bancs.

Il est possible d'effectuer une livraison jusque devant la porte du chalet, via le chemin qui mène au bunker plus haut. Le parcage des autres véhicules est prévu de part et d'autre du chemin du terrain de la Cyno en contre-bas.

Veuillez svp rejoindre "La Maisonnette" par le sentier à droite du terrain clôturé.

Toute demande de location doit se faire auprès de notre responsable de location :

Mme Karin FRANCIOLI au 079/577.35.80

### Prix de location de "La Maisonnette"

Membre cyno Fr. 30.- avec une caution de Fr. 50.-

Ami Non-membre Fr. 60.- avec une caution de Fr. 100.-

Charges Fr. 20.- en supplément

La remise des clés se fera auprès de notre Responsable Location en échange du paiement comptant de la caution.

### CONDITIONS DU CONTRAT :

Entre La Société Cyno de Ste-Croix, propriétaire et

Le locataire est :  Membre cyno ou  Ami non-membre

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

Date de la location : \_\_\_\_\_

Coordonnées :  Postales ou  Bancaires (IBAN + adresse)

**La réservation est effective dès réception du montant de la location et de ce document dûment complété et signé. En cas d'annulation, le montant n'est pas remboursable et servira pour l'entretien.**

## Directives générales pour le locataire :

L'eau potable, la vaisselle (location Eco vaisselle à la Commune de Ste-Croix) et les sacs poubelles sont à amener et reprendre par vos soins. Pour faciliter le tri des déchets, des bacs sont à disposition : les munir de sacs poubelles qui seront repris par vos soins.

Une cuisinière à gaz ainsi que quelques ustensiles sont à disposition dans le coin cuisine. Fermez la bouteille de gaz (dans le sens horaire) après utilisation.

WC : la chasse peut être actionnée par une pompe à main ou plus aisément avec un seau d'eau. Les WC sont prévus uniquement pour les déchets organiques, le reste est à jeter dans la poubelle qui sera reprise par vos soins.

### NETTOYAGE

Entrée : Secouer le paillason et balayer  
 Cuisine : Laver et ranger les ustensiles utilisés et nettoyer toutes les surfaces.  
 Nettoyer le four et fermer le gaz  
 Salle : Laver et ranger les tables comme elles étaient à l'origine  
 Balayer et récurer  
 Sanitaire : Nettoyer soigneusement les WC et le lavabo  
 Balayer et récurer le sol

Fermez bien tous les volets et portes et glissez la clé dans la boîte à clés.

L'état des lieux sera effectué dans le courant de la semaine qui suit la location et la caution vous sera remboursée par notre Caissière sur votre compte.

**Tout nettoyage supplémentaire nécessaire sera facturé frs 50.-/heure.**

La Société Cyno vous remercie d'avance pour le respect et le soin apportés à ce lieu.

Le soussigné certifie avoir une assurance Responsabilité civile et d'avoir lu et approuvé ce contrat :

Ste-Croix, le .....

Signature du locataire : .....

Payé ce jour :	Location	Fr.....
	Charges	Fr..... 20.--
	Caution	Fr.....
	Total	Fr.....



Ste-Croix le : .....

Signature Responsable location : .....

### Etat des lieux

Nettoyage.....X fr. 50.-/h .....

Montant remboursé par la Caissière

soit : Caution – le nettoyage Fr.....

Ste-Croix, le